

Publié sur le site internet le 19/12/2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité le 16/12/2022

N° unique de télétransmission 078-200081370-20221214-D-2022-12-006-DE

Délibération N° 2022 12 006

OBJET : AEP – BUDGET PRIMITIF 2023

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE DECEMBRE à 18h30

Le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal à St-Arnoult-en-Yvelines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Président du SEASY.

Sont Présents :

	DELEGUES	SEASY	CARTE AEP	CARTE ASS
CA RAMBOUILLET TERRITOIRES	AMARAL Sandra	X	X	X
	AVENEL François	X	X	
	BAGUENIER Arnaud	X	X	X
	BARDIN Dominique	X	X	X
	BERNIER Didier (pouvoir de Jérôme PORTHAULT)	X	X	X
	BICENKO Katherine	X	X	X
	BOURGY Marc	X	X	X
	DRAPIER Valère	X	X	X
	FLORES Jean-Louis (pouvoir de Daniel COQUELLE)	X	X	X
	GATINEAU Christian	X	X	X
	JEGAT Joëlle	X	X	X
	KRAEMER Gérard	X	X	X
	LE SCIELLOUR Claude	X	X	X
	LOPEZ Antoine	X	X	X
	MALARDEAU Jean-Pierre (pouvoir Hervé GODEAU)	X	X	X
PRUVOST Pascal	X	X	X	
TROGER Jacques				
CA ETAMPOIS				
CC CŒUR DE BEAUCE	LIDOUREN Laurent	X	X	
CORBREUSE	CORREIA José	X	X	
	SARRAZIN Fabrice	X	X	
GARANCIERE-EN-BEAUCE	COURTE Ghislaine	X		X
	MOUSSY Corinne	X		X
	TOTAUX	22 (+3 pouvoirs)	20 (+3 pouvoirs)	18 (+3 pouvoirs)

Autres personnes présentes

Monsieur Joël GERMAIN, Directeur Général des Services  
Madame Marie-Aude de MOLLIENS, Directeur Adjoint

**Absents excusés :** Madame Isabelle COPETTI, Monsieur COQUELLE Daniel qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis FLORES, Monsieur Marc GILLOT, Monsieur GODEAU Hervé qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre MALARDEAU, Monsieur Xavier HENRY, Monsieur Alain LELARGE, Monsieur Yvan MORIN, Monsieur Jérôme PORTHAULT qui donne pouvoir à Monsieur Didier BERNIER.

Le quorum étant atteint, le comité peut valablement délibérer.

Monsieur le Président remercie Madame le Maire de Saint-Arnoult-en-Yvelines d'accueillir le comité de ce jour.

Monsieur Jean-Louis FLORES est élu secrétaire de séance.

Date convocation	07/12/2022	
Nombre délégués en exercice	40	
Nombre délégués prenant part au vote	20	
	Pour	23
	Contre	-
	Abstentions	-

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction comptable M49 ;

VU le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 novembre 2022 ;

VU le projet de budget primitif 2023 ;

VU la délibération de ce jour fixant les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

Adopte le budget primitif 2023 qui s'établit comme suit :

#### Section d'exploitation

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
011	Charges à caractère général	1.452.500 €	042	Opérations ordre entre sections	112 300 €
012	Charges de personnel	1.258.000 €	70	Vente de produits et services	3.989.000 €
014	Atténuation de produits	575 000 €	75	Autres produits de gestion courante	5.500 €
022	Dépenses imprévues	16.080 €			
023	Virement à la section d'investissement	- €			
042	Opérations ordre entre sections	673.000 €			
65	Autres charges de gestion	45.220 €			
67	Charges exceptionnelles	37.000 €			
68	Dotations aux provisions	50.000 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>4.106.800 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>4.106.800 €</b>

## Section d'investissement

Chapitres		Montants	Chapitres		Montants
040	Opérations ordre entre sections	112 300 €	040	Opérations d'ordre entre sections	673.000 €
16	Emprunts	44.500 €	13	Subventions d'investissement	20.000 €
20	Immobilisations incorporelles	6.850 €			
21	Immobilisations corporelles	526.000 €			
27	Titres immobilisés	3.350 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>693.000 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>693.000 €</b>

Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

Fait à Ablis, le 15 Décembre 2022

Le Président : *Jean-Pierre MALARDEAU*



The image shows the official logo of 'seasy' (Société d'Économie Sociale et Solidaire) in blue, which includes the text 'seasy' and 'SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE'. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Pierre Malardeau'.